

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

**BILAN BIENNAL DU SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS RESPONSABLES DE LA RÉGION ÎLE-
DE-FRANCE 2022-2028**

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	3
ANNEXE AU RAPPORT	5
Annexe unique : BILAN BIENNAL DU SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS	
RESPONSABLES DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE 2022-2028	6

EXPOSÉ DES MOTIFS

La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (ESS), complétée par la loi n° 20215-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, a instauré l'obligation pour certains pouvoirs adjudicateurs d'adopter et de publier un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (article L. 2111-3 du code de la commande publique).

La Région s'est dotée de son premier schéma régional des achats responsables en 2015¹, qui a été revu en 2019 pour la période 2019-2021 afin de tenir compte de la nouvelle organisation de la fonction achat au sein de la collectivité (création d'une direction des achats et centralisation de la passation des marchés en 2017) et des nouvelles ambitions pour la politique de commande publique régionale (adoption du small business act régional², signature de la charte « relations fournisseurs et achats responsables »).

Le schéma directeur voté le 19 mai 2022 (CR 2022-028)³ a consolidé les engagements précédents et notamment ajouté un volet déontologie, afin de rendre la commande publique régionale toujours plus exemplaire. Un premier bilan de sa mise en œuvre a été présenté en conseil régional de septembre 2024 (CR 2024-024)⁴.

L'objet du présent rapport est de rendre compte, pour la deuxième fois et comme le prévoit la délibération, de l'avancée de la mise en œuvre de ce schéma directeur au titre des exercices 2024 et 2025.

Sur le plan économique, la Région a poursuivi ses efforts de rationalisation et de mutualisation de sa commande publique. Consacrant chaque année plus d'un milliard d'euros à ses achats (1,1 milliard d'euros en 2025, soit environ 20 % de son budget), la collectivité conforte son ancrage auprès du tissu économique francilien : 87 % de ses achats profitent au territoire francilien et les TPE et PME représentent 74 % de ses fournisseurs pour 41 % des montants engagés. La centrale d'achat créée en 2019 franchit le cap symbolique des 1 000 adhérents et propose désormais 50 marchés mutualisés. La Région accélère par ailleurs le recours aux accords-cadres transversaux avec 275 supports actifs et déploie un nouveau portail régional des lycées donnant accès à 12 accords-cadres couvrant les principaux corps de métiers techniques.

Sur le volet social, la Région Île-de-France a poursuivi le déploiement de la clause sociale d'insertion dans ses opérations de travaux des lycées avec un volume annuel calibré à 177 365 heures d'insertion pour 2024 et 2025. La politique d'achat régionale a également continué de soutenir l'économie sociale et solidaire avec des entreprises mobilisées franchissant le seuil des 200 structures, notamment via des marchés réservés (intérim dans les lycées, massification du courrier, instruction de dossiers, centrales d'appels pour différents dispositifs régionaux) et un partenariat renouvelé avec l'association Hosmoz en faveur des établissements et services d'accompagnement par le travail (ESAT) et des entreprises adaptées. La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes s'est traduite par la pérennisation d'un programme de mentorat pour les entrepreneures et par le lancement de deux actions inédites : un accord-cadre de fourniture de protections périodiques déployé dans l'ensemble des lycées publics franciliens et une expérimentation de réservation de places en crèche au bénéfice des agentes et agents de la collectivité.

1 CR 2015-43 Adoption d'un schéma de promotion des achats responsables

2 CR 2017-44 Un « small business act » francilien pour favoriser l'accès des TPE-PME à la commande publique régionale

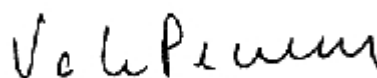
3 CR 2022-028 Schéma de promotion des achats responsables de la Région Île-de-France 2022-2028

4 CR 2024-024 Bilan biennal du schéma de promotion des achats responsables de la Région Île-de-France 2022-2028

D'un point de vue environnemental, la Région a renforcé ses exigences pour des achats acteurs de la transition écologique. L'approvisionnement des lycées en produits biologiques et en circuits courts s'est généralisé, avec un lot dédié dans chaque accord-cadre de denrées alimentaires, tandis que le nouveau marché de restauration collective de Saint-Ouen-sur-Seine porte à 85 % en moyenne la part de produits d'origine France. La collectivité a développé les achats issus du réemploi, notamment sur ses marchés de mobilier des lycées, et intègre des exigences ambitieuses d'éco-conception et d'éco-construction dans ses opérations de travaux, à l'image de la réhabilitation du site de Barbet de Jouy, ancien siège régional, dont les prescriptions techniques anticipent déjà les objectifs de réduction d'énergie du décret tertiaire à horizons 2030 et 2040. La stratégie de numérique responsable, adoptée en 2025, a par ailleurs permis de réduire de 19,4 % la consommation énergétique des datacenters de la Région.

Enfin, en matière de déontologie, la politique d'achat exemplaire et transparente de la Région s'est traduite par la poursuite de la certification ISO 37001 relative au système de management anticorruption, par la formation de plus de 3 600 agents au MOOC Déontologie en deux ans et par la généralisation des contrôles de probité, avec près de 5 500 vérifications conduites auprès des tiers sur la période, qu'ils soient cocontractants dans le cadre des marchés ou bénéficiaires de subventions.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Valérie Pécresse'.

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXE AU RAPPORT

**Annexe unique : BILAN BIENNAL DU SCHÉMA DE
PROMOTION DES ACHATS RESPONSABLES DE LA RÉGION
ÎLE-DE-FRANCE 2022-2028**

SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS RESPONSABLES 2022-2028

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

2^{ème} BILAN BIENNAL – 2024-2025

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

L'ESSENTIEL 2024-2025

PILIER 1 - Un achat public économiquement responsable

PILIER 2 - Un achat public socialement responsable

PILIER 3 - Un achat public écologiquement responsable

PILIER 4 - Un achat public éthique

GLOSSAIRE

ACI	Ateliers et chantiers d'insertion
AFNOR	Association française de normalisation
AFA	Agence française anticorruption
AI	Association intermédiaire
BTP	Bâtiment et travaux publics
CPCU	Compagnie parisienne de chauffage urbain
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
EA	Entreprise adaptée
EATT	Entreprise adaptée de travail temporaire
EI	Entreprise d'insertion
EITI	Entreprise d'insertion par le travail indépendant
ESAT	Établissement et service d'accompagnement par le travail
ESS	Économie sociale et solidaire
ESUS	Entreprise solidaire d'utilité sociale
ETP	Équivalent temps plein
ETTI	Entreprise de travail temporaire d'insertion
IAE	Insertion par l'activité économique
MOOC	<i>Massive open online course</i> , ou cours en ligne ouvert à tous
PME	Petite ou moyenne entreprise
PPE	Personne politiquement exposée
RGESN	Référentiel général d'écoconception de services numériques
SIAE	Structure d'insertion par l'activité économique
SMAC	Système de management anti-corruption
SPASER	Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables
TPE	Très petite entreprise

PRÉAMBULE

Le **Schéma de promotion des achats responsables**, adopté le 19 mai 2022, s'inscrit dans une volonté régionale de faire des achats publics un acte de progrès économique, environnemental et social.

La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (ESS), complétée par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, a instauré l'obligation pour certains pouvoirs adjudicateurs d'adopter et de publier un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (article L2111-3 du code de la commande publique).

Le schéma régional pour la période 2022-2028 s'articule autour de 3 piliers classiques de la commande publique responsable - économique, sociale et environnementale - auxquels la Région a décidé, conformément à ses exigences d'exemplarité et de transparence, d'ajouter un 4^{ème} pilier éthique. Ce document constitue le 2^{ème} bilan biennal du schéma, portant sur les exercices 2024 et 2025.

PILIER 1 - Un achat public régional économiquement responsable

pour un développement pérenne du territoire

PILIER 2 - Un achat public régional socialement responsable

qui soutient l'économie sociale et solidaire

PILIER 3 - Un achat public régional écologiquement responsable

au service de la transition environnementale et de la protection des ressources

PILIER 4 - Un achat public régional éthique

exemplaire et transparent

L'ESSENTIEL SUR LA PÉRIODE 2024-2025

DÉPENSES D'ACHAT ANNUELLES DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	
1,1 Milliard d'euros Près de 20 % du budget régional annuel	
stable par rapport à 2023	
ACHATS RÉALISÉS EN ÎLE-DE-FRANCE	TPE / PME DANS LES ACHATS RÉGIONAUX
87 % Près de 9 achats sur 10 au profit du territoire francilien	74 % Près de 2 000 entreprises, soit près de 3 entreprises sur 4
▲ +4 pts / +49 M€ depuis 2023	stable par rapport à 2023

ACHATS AUPRÈS DE SIAE	MOYENNE ANNUELLE D'HEURES D'INSERTION PROGRAMMÉES
+ 500 000 € Dynamisme portée par les structures d'insertion	177 365 Une clause sociale d'insertion intégrée dans +100 marchés
▲ +8 pts depuis 2023	contre 160 830 réalisées en 2023

LYCÉES APPROVISIONNÉS EN PRODUITS BIOLOGIQUES	CONSOMMATION ÉNERGETIQUE DES DATACENTERS DE LA RÉGION
100 % Un lot dédié dans chaque accord-cadre de denrées alimentaires (Épicerie, Surgelés, Produits laitiers...)	- 19,4 % Grâce à un critère d'efficacité énergétique déterminant

TIERS CONTRÔLÉS DANS LE CADRE DES MARCHÉS	AGENTS DU SIÈGE FORMÉS CHAQUE ANNEE À LA DÉONTOLOGIE
100 % Contrôles de probité opérés pour tout marché formalisé	1800 Formation contribuant à la certification ISO 37001

PILIER 1 - Un achat public régional économiquement responsable

pour un développement pérenne du territoire

OBJECTIFS

- Faciliter l'accès à la commande publique régionale à tous les opérateurs économiques et notamment aux TPE-PME.
- Fédérer les acheteurs publics du territoire autour de la centrale d'achat.
- Améliorer la performance de l'achat public régional.

INDICATEURS CLÉS

PART DES ACHATS EN RÉGION

87 %

*Près de 9 achats sur 10
au profit d'entreprises
franciliennes*

▲ +4 % DEPUIS 2023

PART DES ENTREPRISES EN RÉGION

78 %

*Près de 8 entreprises sur 10
implantées sur le territoire
francilien*

STABLE PAR RAPPORT À 2023

PART DES ACHATS AUPRÈS DES TPE / PME

41 %

*4 achats sur 10 :
garantie d'un marché ouvert*

STABLE PAR RAPPORT À 2023

PART DES TPE / PME DANS LES ACHATS RÉGIONAUX

74 %

*Un bassin de près de 2 000
entreprises, soit près de 3
entreprises sur 4*

STABLE PAR RAPPORT À 2023

ACTIONS SIGNIFICATIVES

Faciliter l'accès aux achats publics à tous les opérateurs économiques et notamment aux TPE-PME

La Région Île-de-France consacre chaque année plus d'**un milliard d'euros** (1,1 Md en 2025) à ses achats, soit environ **20 %** de son budget. Elle compte à ce titre pour un peu plus de 1 % du montant total des marchés publics du secteur public local composé des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, qui s'élevait à 100,7 Mds d'euros en 2024.

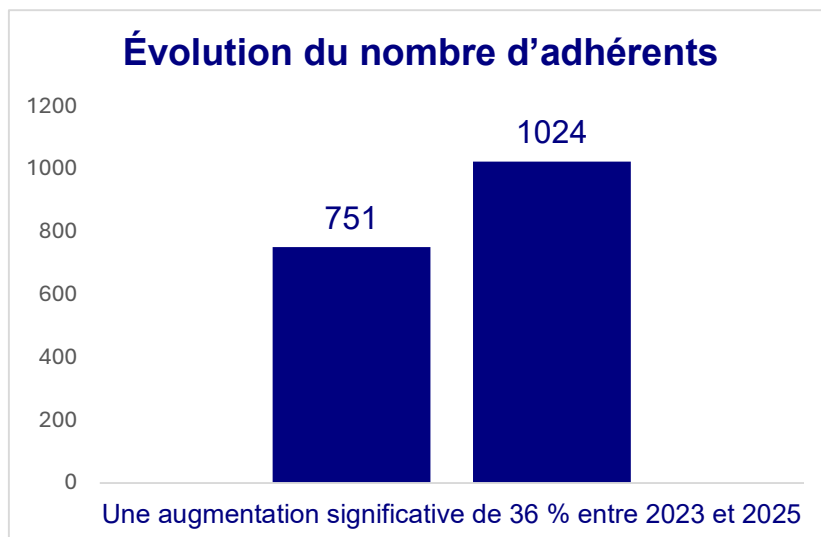
Dans un contexte économique national fragile, la collectivité maintient son soutien au tissu local qui compte pour **87 %** de ses achats. La part des achats profitant au territoire francilien progresse ainsi nettement (+4 points), pour une part du nombre d'entreprises implantées en Île-de-France restant stable (**78 %** contre 79 % en 2023), signe de montants plus importants à destination de fournisseurs franciliens constituant un panel légèrement resserré.

Poursuivant l'ouverture de ses marchés aux entreprises de toutes tailles, la Région confirme leur accessibilité aux Très Petites Entreprises (TPE) et Petites et Moyennes Entreprises (PME). **41 %** des deniers publics régionaux affluent directement vers ces catégories d'entreprises titulaires en 2025, comparables aux résultats constatés en 2023 (42 %). La part de PME sollicitées dans le cadre des marchés publics reste majoritaire en nombre, aux alentours de **75 %**. Pour comparaison, 63 % des marchés notifiés par des collectivités locales à l'échelle nationale ont été attribués à des PME en 2024, pour 35 % leur étant attribué en montant.

Fédérer les acheteurs publics du territoire autour de la centrale d'achat

La centrale d'achat de la Région poursuit son développement afin de faciliter l'accès des acheteurs publics d'Île-de-France à des marchés performants. Accessible gratuitement au moyen de la signature d'une convention, elle constitue un outil mutualisé permettant de simplifier les achats de ses adhérents, tout en promouvant la diffusion de bonnes pratiques en matière de commande publique responsable.

Le cap symbolique des **1 000 adhérents** est atteint par la centrale : elle passe de **751 à 1 024** entre 2023 et 2025, soit une progression de + 36 % témoignant de son attractivité croissante auprès des acteurs publics du territoire. Les lycées représentent désormais 42 % des adhérents, devant les communes (28 %), les collèges (17 %), ainsi que de nombreux autres établissements publics franciliens.



La centrale propose désormais **50 marchés** (contre 36 en 2023), couvrant les besoins variés des adhérents tout en intégrant dès l'origine des exigences environnementales et/ou sociales. Parmi les nouveaux marchés illustrant cette démarche, quelques exemples :

- **Mobiliers pour lieux de vie** : un lot dédié aux mobiliers de réemploi / réutilisation (loi AGECE) comprenant notamment bureaux, rangements, tables de réunion, fauteuils et chaises.
- **Fontaines à eau intérieures et extérieures** : un marché encourageant une démarche de réduction des bouteilles plastiques à usage unique, avec des équipements durables et éco-conçus.
- **Plateaux de self** : une offre en matériaux recyclables ou biosourcés, à durabilité équivalente aux produits standards.

Pour en savoir plus sur la centrale d'achat régionale, visionnez l'intervention de Sylvie MARIAUD, vice-présidente aux achats responsables et à l'ESS : <https://vimeo.com/1199441796>

Améliorer la performance de l'achat public régional

Dans une optique d'amélioration de la performance économique et de simplification des démarches, la Région Île-de-France :

- accélère le recours aux **accords-cadres transversaux** sur cette nouvelle période, en portant le nombre de ces supports contractuels actifs à 275 au 1^{er} juin 2026. Cette montée en puissance, qui permet de massifier les achats des pôles de la Région et d'en améliorer la performance économique, concerne prioritairement les marchés de travaux et de denrées alimentaires.

- crée un **portail régional des lycées** leur donnant accès à **12 accords-cadres** couvrant une grande partie des corps de métiers techniques des établissements. Le portail offrira notamment un accès centralisé aux plannings et rapports de maintenance, au suivi des réserves réglementaires ainsi qu'à un historique centralisé des interventions.



Corps de métiers couverts par les 12 accords-cadres du portail régional des lycées.

PERSPECTIVES 2026-2028

- Poursuivre la montée en puissance des accords-cadres transversaux, sur tous les segments d'achat.
- Achever le déploiement du portail régional des lycées et de ses 12 accords-cadres auprès de l'ensemble des établissements.
- Continuer à faire croître la centrale d'achat, en veillant notamment à renforcer l'accès des TPE-PME franciliennes.

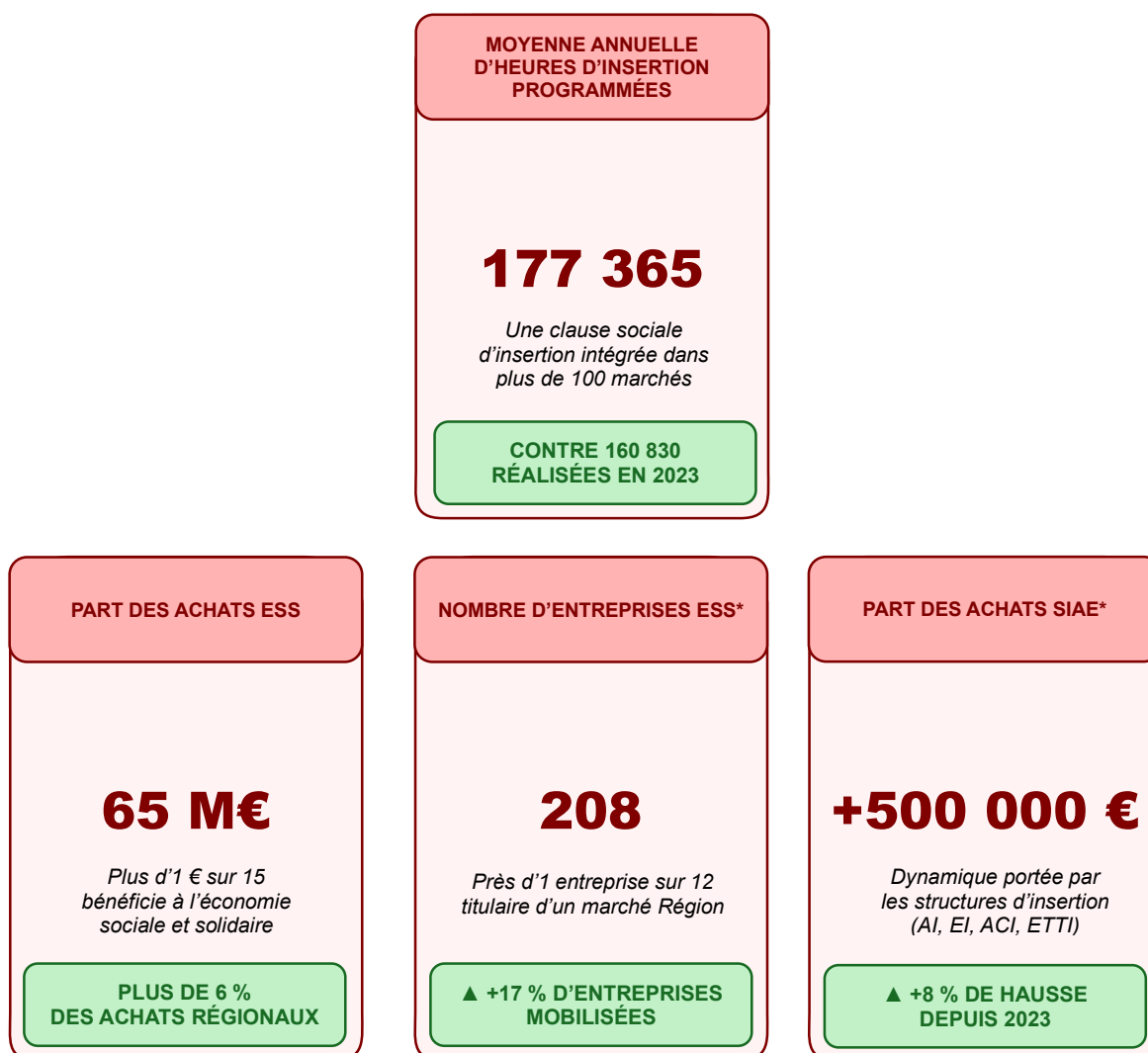
PILIER 2 - Un achat public régional socialement responsable

qui soutient l'économie sociale et solidaire

OBJECTIFS

- Développer et diversifier les clauses sociales dans les contrats de la commande publique.
- Développer l'économie sociale et solidaire via la commande publique.
- Promouvoir l'égalité femmes-hommes à travers la commande publique.

INDICATEURS CLÉS



* Critère ESS au sens de la loi (EA, ESAT, EATT, ACI, EI, AI, ETTI, EITI, ESUS, ESS au sens INSEE)

ACTIONS SIGNIFICATIVES

Développer et diversifier les clauses sociales dans les contrats de la commande publique

La période 2024-2025 marque un déploiement des projets de rénovation et de construction des lycées, générant de nouvelles opportunités d'emploi pour les publics les plus éloignés de l'insertion professionnelle. La Région Île-de-France met en œuvre une politique volontariste via la **clause sociale d'insertion**, fondée sur une collaboration étroite entre la collectivité, les entreprises et les acteurs locaux de l'emploi.

Afin de garantir l'efficacité de ce dispositif et maintenir une dynamique partenariale, la Région s'appuie sur des **facilitateurs locaux**. Ces acteurs constituent le guichet unique de la clause sociale sur les territoires et opèrent dans le cadre de conventions de partenariat visant à développer et diversifier le volume d'heures d'insertion sur les chantiers des lycées.

Un volume de **177 365 heures** d'insertion a ainsi pu être calibré chaque année pour 2024 et 2025 au sein des projets dont le déploiement se poursuit, à mettre en perspective avec les 160 830 heures réalisées en 2023.

Si les heures d'insertion sont pour le plupart réalisées dans le cadre des marchés de travaux, la clause sociale s'étend désormais à la conception des opérations : sur les lycées de Morsang-sur-Orge et du 15^e arrondissement de Paris par exemple, **deux architectes, une assistante et un acheteur** ont été recrutés au titre de la clause pour participer au montage des dossiers. Sur le marché de restauration du siège, un objectif de **10 000 heures** d'insertion sur 2024-2025 a mobilisé France Travail et le facilitateur de Plaine Commune : **24 personnes** ont suivi une formation de cinq semaines avant embauche, et un partenariat avec une entreprise adaptée a débouché sur un recrutement en CDI.

En complément, des objectifs spécifiques sont assignés aux maîtres d'œuvre afin de diversifier les profils intervenant en phase conception des opérations. Cette approche permet d'ouvrir l'accès à des emplois plus qualifiés et de favoriser l'emploi féminin.

FOCUS – UN CHANTIER AU LYCÉE F.-J. TALMA À BRUNOY (91)

Un lot réservé à un groupement de 3 structures d'insertion

Dans le cadre de la restructuration du lycée (2 000 m² : demi-pension, lieux de vie, CDI, salle polyvalente), le lot second œuvre a été réservé à un groupement de trois SIAE des Seine-et-Marne et Essonne, plus précisément deux chantiers d'insertion et une régie de quartier.

15 personnes en insertion ont été mobilisées, organisées en trois équipes spécialisées pour intervenir sur la pose de toile de verre, la préparation des supports et l'application de la peinture.

Résultat : **1 200 m² de toile de verre posée** et **4 000 m² de peinture appliquée**, dans le respect des exigences du maître d'œuvre.

Développer l'économie sociale et solidaire via la commande publique

La part des entreprises de l'économie sociale et solidaire franchit les **200 structures** (208 entreprises ESS, +17 % en deux ans), dont 78 % sont franciliennes et 74 % des TPE-PME. Le chiffre d'affaires qui leur est confié représente un peu **plus de 6 %** des achats régionaux, soit plus d'1 euro sur 15 bénéficiant à l'économie sociale et solidaire.

L'allotissement continue d'ouvrir une large concurrence aux petites structures inclusives, notamment sur les marchés d'impression, de traiteur ou d'objets promotionnels. Le recours aux prestataires traiteurs a ainsi progressé de près de 50 % depuis 2023 et un nouveau marché de paniers cadeaux a été créé.

Pour les structures qui peinent à se positionner en concurrence ouverte, la Région maintient une stratégie de marchés réservés : travail temporaire dans les lycées, massification du courrier, centre d'appels d'information sur les dispositifs régionaux, instruction des demandes d'aides individuelles, ou encore blanchisserie et plateaux repas confiés à des ESAT sont autant d'opportunités auxquelles elles ont pu accéder.

FOCUS – LE TRAVAIL TEMPORAIRE D'INSERTION DANS LES LYCÉES

2 lots réservés à l'insertion par l'activité économique

Le marché de remplacement d'agents absents réserve 2 lots aux entreprises de travail temporaire d'insertion, mobilisées pour l'entretien, la maintenance et la restauration dans les lycées.

Taux de réalisation des missions : **98 %**, dont 93 % satisfaites dans les délais impartis.

Sur 2024-2025 : **21 667 heures d'insertion**.

Depuis l'origine du marché : **62 402 heures pour 227 personnes** (30,4 % de femmes, 69,6 % d'hommes, 11,7 % de travailleurs en situation de handicap).

72 % des intérimaires connaissent une sortie dynamique (CDI, CDD ou formation) et **44 personnes** ont été recrutées directement par la Région à l'issue de leur mission.

Un nouveau marché 2026-2030, avec de nouveau 2 lots réservés à l'insertion par l'activité économique, prend le relais.

FOCUS – LA MASSIFICATION DU COURRIER CONFIEE À UNE ENTREPRISE ADAPTÉE

La quasi-totalité de l'affranchissement du courrier régional est externalisée auprès de l'Atelier du Courrier, une entreprise adaptée qui collecte, trie, affranchit et achemine les plis, et assure aussi publipostage, impression et mise sous pli via sa plateforme numérique dédiée.

En 2025, **125 000 plis ont été affranchis pour 290 700 €**, avec un gain pour la Région estimé de **54 000 €/an** grâce aux tarifs industriels obtenus par massification.

Ce marché a permis le recrutement de **3 ETP supplémentaires** pour des personnes en situation de handicap, sur des métiers peu accessibles habituellement (préparation industrielle, relation client, contrôle qualité, gestion documentaire).

En vue d'une mobilisation toujours plus importante de sa commande publique en faveur des Établissements et services d'accompagnement par le travail (ESAT) et des Entreprises Adaptées (EA), la Région a renouvelé **un partenariat structurant avec l'association Hosmoz**. En échange d'une intégration à son Club des Partenaires, la Région bénéficie de conseils stratégiques pour identifier des marchés réservés, d'une expertise sur la construction de clauses sociales adaptées, et d'un accès à une place de marché numérique pour faire connaître ses projets d'achats aux ESAT/EA.

La Région a organisé et/ou participé à un certain nombre d'événements dont l'objet est de sensibiliser les acheteurs publics et privés et de favoriser les rencontres entre opérateurs économiques et acheteurs. Pour cela, les directions des achats et du développement économique œuvrent conjointement à offrir des événements porteurs et incontournables pour les acteurs économiques et de l'ESS.

Parmi les actions de communication et de sensibilisation, alliant pour certaines les thématiques sociale et environnementale, quelques exemples :

- Des **rencontres fournisseurs « achats responsables »** qui ont mis en avant le savoir-faire de l'ESS et l'innovation écologique.
- La **Journée de l'innovation - Transition écologique**, proposée chaque année avec la Fondation Solar Impulse, qui a permis de proposer à des structures de l'ESS de nombreuses opportunités telles que dans le domaine de l'économie circulaire.
- Une mobilisation des acteurs de l'ESS autour des **Jeux Olympiques 2024**, sous forme d'ateliers et de rencontres entre prescripteurs et acheteurs.
- La participation à des **conventions d'affaires territoriales**, aux côtés des chambres consulaires et collectivités des Yvelines, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise.

Promouvoir l'égalité femmes-hommes à travers la commande publique

Dans le cadre du plan d'actions en faveur de l'entrepreneuriat des femmes adopté par la Région Île-de-France en 2023, un marché d'**expérimentation de mentorat** entre 20 femmes entrepreneures (10 mentors / 10 mentorées) a fait état un an plus tard d'un bilan très satisfaisant du programme, invitant à pérenniser le dispositif.

Un nouveau marché de création et d'animation d'un **programme de mentorat** pour les entrepreneures permet ainsi d'offrir depuis 2025 à **15 binômes de 30 femmes** un accompagnement sur des parcours de 12 mois maximum, avec pour objectifs de favoriser les échanges entre paires et rompre l'isolement, impulser une dynamique de réseau et la création de communauté, et faire monter en compétences les entrepreneures.

FOCUS – L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LES MARCHÉS

Depuis le 1^{er} mai 2023, la Région sensibilise l'ensemble des titulaires de ses marchés à la question de l'égalité F/H dans leurs structures respectives. Pour ce faire, il est demandé d'**intégrer dans tous les marchés d'un montant supérieur à 221 000 euros HT** un questionnaire sur l'égalité professionnelle au sein de l'entreprise, qui comprend la note d'index égalité obtenue pour la dernière année civile. Les modèles de règlements de la consultation ont été revus pour partager l'engagement de la Région avec les opérateurs économiques :

« La Région Île-de-France, largement engagée dans la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et bénéficiant du label l'AFNOR sur cette thématique, souhaite sensibiliser ses fournisseurs et les associer dans une démarche d'amélioration continue en matière de lutte contre les discriminations et de promotion pour l'égalité femmes-hommes. À ce titre, la Région demande aux attributaires, dans un but de sensibilisation et d'incitation, de remplir un questionnaire sur leurs pratiques en matière de non-discrimination et de promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ».

La mise en place du questionnaire a été reconnue comme **une bonne pratique par l'AFNOR** et a **favorisé le renouvellement du Label égalité professionnelle** entre les femmes et les hommes de la Région.

[Extrait du *Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2025*]

FOCUS – LES PRESTATIONS DE RÉSERVATION DE BERCEAUX EN CRÈCHES

Soucieuse de permettre aux familles de **concilier plus aisément vie familiale et vie professionnelle** et de **favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes**, la Région Île-de-France a souhaité initier, à titre expérimental, une politique de réservation de places de crèches, en faveur de ses agentes et agents, au sein d'une structure à gestion privée. Cette initiative s'inscrit dans une démarche de **soutien de parents de jeunes enfants**, en leur permettant de bénéficier d'un accompagnement renforcé pour l'accueil de leurs enfants.

15 berceaux sont réservés chaque année pour la Région, répartis sur l'ensemble du territoire d'Île-de-France, dans des crèches multi-accueil en structure en propre du réseau de l'opérateur. Les établissements sont en mesure d'accueillir des enfants en situation de handicap ou non, dans toutes les tranches d'âges concernés par l'accueil du jeune enfant, de 2 mois et 3 ans révolus (4 ans pour un enfant porteur de handicap).

Le lancement de la première campagne s'est fait à compter de la notification du marché en septembre 2025 afin de que les enfants puissent arriver dans les crèches dès la rentrée.

FOCUS – LES PROTECTIONS PÉRIODIQUES EN FAVEUR DE LA SANTÉ DES FEMMES

Un accord-cadre dédié à la fourniture et à la livraison de protections périodiques et d'un moyen de distribution adapté a été déployé pour répondre aux besoins de l'intégralité des lycées publics franciliens, ainsi que plus largement à ceux du siège et des adhérents de la centrale d'achat régionale.

Environ **229 000 lycéennes sont concernées** (chiffre de la rentrée 2024), auxquelles s'ajoutent les besoins du siège approvisionné à hauteur d'environ 150 000 protections par an.

Les protections proposées sont composées en majorité de **coton biologique et/ou de matériaux naturels**, sans blanchiment au chlore. Les distributeurs, sans raccordement électrique ni maintenance, peuvent être rechargés directement par le personnel des établissements, et portent le logo de la Région.

PERSPECTIVES 2026-2028

- Établir une doctrine de recours aux facilitateurs afin de renforcer leur intervention.
- Déployer pleinement le nouveau marché de travail temporaire d'insertion 2026-2030 et ses 2 lots réservés à l'IAE.
- Organiser un évènement rapprochant les entreprises du BTP et les structures de l'insertion afin de faciliter le développement des heures d'insertion dans les marchés de travaux.
- Approfondir le partenariat avec Hosmoz.
- Poursuivre les actions de communication et de sensibilisation auprès de public cibles, par segment d'achat.

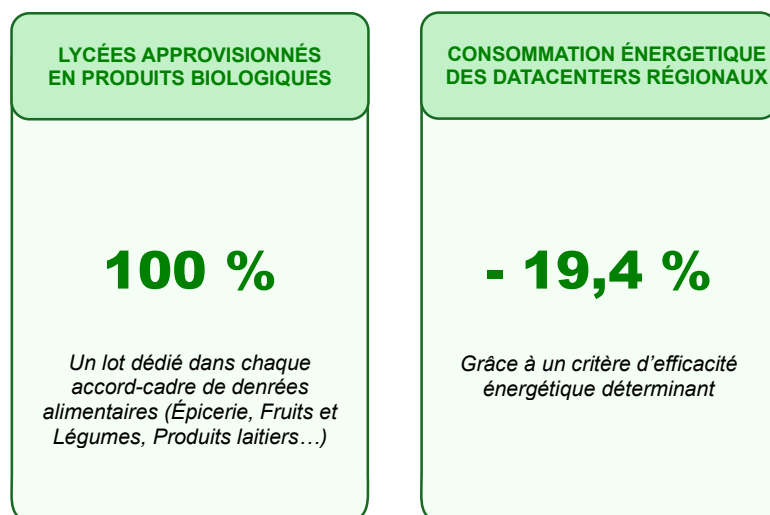
PILIER 3 - Un achat public régional écologiquement responsable

au service de la transition environnementale et de la protection des ressources

OBJECTIFS

- Des achats au service d'une alimentation saine et de la protection de la santé.
- Une commande publique régionale qui s'appuie sur l'économie circulaire.
- Un achat public qui promeut l'éco-conception et l'éco-construction.

INDICATEURS CLÉS



ACTIONS SIGNIFICATIVES

Des achats au service d'une alimentation saine et de la protection de la santé

Dans le cadre de la relance des accords-cadres sur tous les segments de denrées alimentaires (Épicerie, Surgelés, Beurre Œufs Fromage, Produits laitiers), une attention particulière a été portée à la mise à disposition systématique d'alternatives biologiques pour les lycées, et plus généralement pour tous les adhérents de la centrale d'achat.

Ainsi, dans la continuité du Plan régional pour une alimentation locale, durable et solidaire de 2021 instaurant l'approvisionnement de 100 % des lycées franciliens en produits locaux, et en complément de l'obligation régionale de proposer, chaque jour, un choix de menu végétarien dans les restaurants scolaires des lycées, les chefs de cuisine ont accès à une large gamme de produits issus de l'agriculture biologique : pâtes fermières et légumineuses, laitages fermiers et même surgelés sont disponibles toute l'année en version biologique.

La restauration collective régionale constitue également un levier direct pour la santé des usagers et pour l'économie agricole francilienne. Le nouveau marché de restauration de Saint-Ouen-sur-Seine, sur les sites Simone Veil et Victor Hugo, illustre cette ambition.

FOCUS – LE NOUVEAU MARCHÉ DE RESTAURATION COLLECTIVE DE SAINT-OUEN

Ce marché global couvre la restauration sociale des trois restaurants du site, l'exploitation des deux lounges et de la cafétéria avec une offre de restauration rapide, la distribution automatique et les fontaines à eau pour l'ensemble du site, ainsi que la restauration protocolaire et le « room service ».

Conformément à la loi EGalim (2018) et à la loi Climat et Résilience (2021), le titulaire garantit au moins **50 % de produits de qualité et durables, dont 20 % de bio, et 100 % de produits de qualité et durables pour les viandes (bovine, porcine, ovine, volaille) et le poisson**. La priorité est donnée aux produits d'origine française et aux filières d'approvisionnement locales, avec l'objectif affirmé de soutenir le développement des produits franciliens.

En termes de **bien-être animal**, le marché exige également le respect de la réglementation européenne et nationale relative aux conditions d'élevage, d'alimentation, de transport et d'abattage. Le titulaire doit sélectionner des sources d'approvisionnement vertueuses et fournir à la Région les informations correspondantes.

L'offre retenue affiche une moyenne d'environ **85 % de produits d'origine France** (viandes, laitages, pain, légumineuses en tête), avec des filières d'approvisionnement privilégiées à moins de 250 km et des partenariats locaux franciliens (fromages, eau, pommes de terre, salades et herbes fraîches).

La **réduction des emballages** et la **lutte contre le gaspillage alimentaire** sont également particulièrement ciblées : des recettes anti-gaspillage, la valorisation des fruits et légumes déclassés ou encore un frigo connecté pour la gestion des invendus constituent autant de solutions respectueuses de l'environnement exigées dans le marché et mises en place par le titulaire.

Une commande publique régionale qui s'appuie sur l'économie circulaire

Dans le sillage de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire de 2020 (dite loi AGECE) qui fixe aux acheteurs publics des objectifs d'achats annuels de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées, la Région a lancé plusieurs nouveaux marchés afin de permettre aux lycées et aux adhérents de sa centrale d'achat d'acquérir des produits respectant ces caractéristiques.

FOCUS – MOBILIER ADMINISTRATIF ET LIEUX DE VIE DANS LES LYCÉES

Ce marché de mobilier et lieux de vie destiné aux lycées intègre un **lot spécifique** dédiée à l'achat de **mobilier en réemploi**. Sont par exemple proposés sur la centrale d'achat régionale des fauteuils de bureau, des plans de travail, des caissons mobiles, des armoires à rideaux ou des tables de réunion.

Le titulaire propose une large variété de mobiliers, un stockage adapté, des process de reconditionnement formalisés et une capacité à faire face aux aléas (stock disponible, alternatives en cas de rupture de stock, service après-vente structuré).

L'attribution de ce lot a été effectuée en prenant en compte tant les sources d'approvisionnement du mobilier et les process mis en place pour garantir au mieux la disponibilité des ressources, que les **mesures prises pour limiter l'empreinte carbone** lors du transport du mobilier et de tout déplacement dans le cadre du marché (mobilité durable, utilisation de véhicules à faible émission, formation à l'écoconduite).

Un achat public qui promeut l'éco-conception et l'éco-construction

Chaque opération de rénovation de lycée fait désormais l'objet d'un **diagnostic ressources** et d'un **programme de réemploi** qui permettent de définir des objectifs chiffrés spécifiques imposés aux titulaires des marchés. L'atteinte de ces objectifs fait l'objet d'un **suivi** tout au long de l'opération, de la conception à la réception en passant par la réalisation.

La gestion des déchets de chantier (traçabilité, valorisation, recyclage en circuit court des matériaux inertes) et le recours croissant aux **matériaux biosourcés** (jusqu'à 40 kg/m² et plus, via le Pacte Bois Biosourcé) complètent cette approche.

La conception bioclimatique des bâtiments permet à ce titre d'anticiper et de dépasser la nouvelle réglementation environnementale **RE2020**, avec une atteinte du niveau **E3C1** du label « Bâtiments à Énergie Positive et Réduction Carbone » sur les opérations portées par le Pôle Lycées depuis 2017. La gestion alternative de l'eau, le recours aux toitures végétalisées, la systématisation de diagnostics biodiversité (faune, flore, habitats) et des opérations « toits-façades » pour la performance énergétique complètent le dispositif, s'appuyant sur des prescriptions techniques et fonctionnelles très précises inscrites dans les cahiers des charges.

FOCUS – LA RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS DU SITE DE BARBET DE JOUY

La réhabilitation des bâtiments du site de Barbet de Jouy, ancien siège de la Région Île-de-France, répond à l'obligation de réduction des consommations d'énergie finale des bâtiments tertiaires fixée par le décret tertiaire. Les travaux permettront d'atteindre, selon la maîtrise d'œuvre, **99,5 kWh/m² par an**, permettant ainsi l'atteinte anticipée de deux objectifs réglementaires de réduction d'énergie consommée : **-40 % en 2030** et **-50 % en 2040**.

Cette ambition n'est pas qu'une intention architecturale : elle est traduite en obligations contractuelles à travers les **prescriptions techniques** des marchés de travaux qui portent à la fois sur l'enveloppe du bâtiment (isolation des combles, toitures et murs extérieurs, remplacement des menuiseries extérieures et des châssis de toiture, pose de stores extérieurs) et sur ses équipements techniques : raccordement aux réseaux de chaleur urbains CPCU et de Fraîcheur de Paris, centrales de traitement d'air double flux à récupération d'énergie, éclairage LED.

Le marché s'inscrit également dans une démarche d'**économie circulaire**, suivi par un assistant à maîtrise d'ouvrage réemploi dédié. Les prescriptions techniques inscrites aux contrats imposent, par exemple, la prise en compte du réemploi des matériaux issus du curage du bâtiment.

L'éco-conception ne se limite cependant pas au seul domaine de l'aménagement de la construction durable. La Région Île-de-France a adopté en 2025 une stratégie de **numérique responsable** intégrant des objectifs environnementaux ambitieux directement dans ses politiques d'achat public. Cette démarche vise à maîtriser l'impact écologique des outils numériques et des usages de données dès la conception des services.

FOCUS – UNE STRATÉGIE NUMÉRIQUE RESPONSABLE ADOPTÉE EN 2025

Le Référentiel général d'écoconception de services numériques (RGESN) encadre depuis 2024 le développement des services numériques régionaux, à l'image de la plateforme « **Île-de-France Smart Services** » qui centralise de nombreux services à destination des usagers. Soutenu par un cahier des charges rigoureux imposant le strict respect des obligations du référentiel, plusieurs axes exigent notamment du titulaire la minimisation de l'empreinte environnementale du numérique, la formation des équipes de développement, ou encore l'observance de bonnes pratiques sur tout le cycle de vie du service.

Un critère d'efficacité énergétique déterminant dans la sélection des prestataires de datacenters (Lognes, Saint-Ouen) a permis une **baisse significative de 19,4 % de la consommation d'énergie** par rapport aux anciens serveurs, tout en garantissant la souveraineté des données.

6 audits d'accessibilité numérique ont été réalisés en 2025, complétés par le renforcement des clauses d'accessibilité dans l'ensemble des marchés numériques régionaux ainsi que par des conférences et des ateliers de sensibilisation.

PERSPECTIVES 2026-2028

- Diffuser un référentiel de considérations environnementales pour les marchés publics, à destination des acheteurs et prescripteurs régionaux.
- Poursuivre la mise à disposition sur la centrale d'achat de marchés d'équipements issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées
- Poursuivre les actions de communication et de sensibilisation auprès de public cibles, par segment d'achat.

PILIER 4 - Un achat public régional éthique

exemplaire et transparent

OBJECTIFS

- Sensibiliser et former l'ensemble des intervenants dans le processus achat aux questions relatives à la déontologie.
- S'assurer d'un cadre social responsable chez les fournisseurs de la Région.
- Partager l'engagement de la Région avec ses fournisseurs.

INDICATEURS CLÉS



ACTIONS SIGNIFICATIVES

Sensibiliser et former l'ensemble des intervenants dans le processus achat aux questions relatives à la déontologie

La Région est engagée depuis 2021 dans la certification **ISO 37001** de son Système de Management Anti-Corruption (SMAC). Elle s'est dotée d'une charte de déontologie de l'achat public et, pour répondre aux recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA), d'un **code de conduite anticorruption** applicable à tous les agents depuis avril 2022 et accessible sur l'Intranet régional.

La formation des acteurs de l'achat aux règles de déontologie, et plus particulièrement aux risques d'atteinte à la probité dans le cadre du SMAC, constitue un élément essentiel. C'est à cet effet que la collectivité propose aux agents du siège un **MOOC** (cours en ligne) **Déontologie et probité** depuis 2021, en partenariat avec le Pôle Ressources Humaines, le CNFPT et l'AFA, pour traiter de l'ensemble des risques en lien avec la corruption, le trafic d'influence, la prise illégale d'intérêts, la concussion, le détournement de fonds publics et le favoritisme.

Au total, ce n'est pas moins de **1 815** agents en 2024 et **1 798** agents en 2025 qui ont été formés via le MOOC rendu obligatoire pour chaque agent déjà en poste ou récemment recruté, soit plus de **3 600** agents en deux ans.

En parallèle, la Région poursuit l'organisation d'une **formation spécifique pour les membres de la commission d'appel d'offres**, dispensée à l'occasion de chaque renouvellement de sa composition.

S'assurer d'un cadre social responsable chez les fournisseurs de la Région

Au-delà des attestations fiscales et sociales demandées systématiquement aux attributaires avant signature et notification des marchés, ainsi que du document attestant sur l'honneur qu'ils ne rentrent dans aucun cas d'exclusion les privant d'accès à la commande publique, la Région s'est dotée d'un **outil d'évaluation des tiers**.

Cet outil permettant de contrôler les informations relatives à leur probité avant et après notification des marchés offre notamment la possibilité de vérifier l'actionnariat d'une société, ainsi que le caractère des Personnes Politiques Exposées (PPE) en lien avec les sanctions éventuellement prononcées à ce titre. Tout marché formalisé fait l'objet d'un contrôle de probité avant notification, avec la conduite d'une procédure contradictoire pour chaque signalement remonté par l'outil.

La généralisation de l'utilisation de l'outil de contrôle aux tiers bénéficiaires (dans le cadre des subventions) et aux tiers fournisseurs (dans le cadre des marchés) a mené les services instructeurs et le Responsable de la conformité anticorruption à conduire près de 5 500 contrôles en deux ans.

Partager l'engagement de la Région avec les fournisseurs

La Région communique ses engagements en matière d'achat public responsable avec l'ensemble des opérateurs économiques, notamment ceux en matière de déontologie, de promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de respect de la condition animale.